



MAIRIE  
DE  
*ROSCANVEL*  
*29570*

ARRETE MUNICIPAL INTERDISANT LE STATIONNEMENT  
ET LA CIRCULATION SUR LE PORT

Téléphone : 02 98 27 48 51  
Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: [www.roscanvel.fr](http://www.roscanvel.fr)  
Courriel: [mairie@roscanvel.fr](mailto:mairie@roscanvel.fr)

Le Maire de ROSCANVEL

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L 2213.1 et L 2213.2,

Vu la demande présentée par l'Association centre nautique de Roscanvel pour l'organisation des Régates le 15 Août 2024,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, il est indispensable de prendre des mesures exceptionnelles et momentanées concernant la circulation automobile,

ARRETE CE QUI SUIT

Article 1<sup>er</sup> :

La circulation et le stationnement seront interdits sur le Port le jeudi 15 août 2024 de 09 heures à 20 heures.

Article 2 :

Une signalisation sera mise en place sur le Port.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale 29160 CROZON
- Monsieur Le Gall Olivier Président du CNR
- Au responsable des services techniques de la commune de ROSCANVEL
- Les riverains
- Et publication en sera faite sur le site internet de la commune et sur les lieux.



Fait à ROSCANVEL, le 22/05/2024

Le Maire

Jean Yves GOURVEZ